Les souscriptions sont reçues dès maintenant au siège du Comité (secrétariat de la Faculté des Lettres), au secrétariat de l'Académie de Lille, à la Préfecture, au secrétariat de chaque Faculté, chez tous les membres du Comité ci-dessus désigné.

LES NOCES DE DIAMANT
DU SERGENT-MAJOR HENNION
Doyen des pompiers de France

Une magnifique réunion d'officiers et de sous-officiers a célébré dimanche soir, à la caserne de la rue Malus, les noces de diamant du sergent-major Hennion, qui revendique le titre de doyen des pompiers de France.

Ce brave sous-officier a été amené en voiture à la caserne et introduit par une délégation du Cercle des Sous-Officiers dans la cours superbement décorée : On lit en lettres d'or sur plusieurs cartouches les nombreux incendies que M. Hennion a combattus.

M. Dupied, adjoint au Maire de Lille, a remis au nom de la ville, une médaille en vermeil au héros de la fête, puis le commandant Druez a porté un toast à la garnison de Lille, à l'armée et à son brave doyen Hennion.

Parlant au nom des sous-officiers de Lille, l'adjudant Maury a prononcé le discours suivant :

Mon cher camarade,

Permettez-moi, en présence de M. l'Adjoint représentant la municipalité, et de MM. les Officiers qui ont bien voulu nous faire l'honneur d'assister à cette fête intime, de vous féliciter au nom des sous-officiers et caporaux, d'avoir accompli votre soixantième année de services au bataillon.

Nous nous réjouissons de vous voir récompenser d'une magnifique médaille de vermeil que vient de vous donner M. l'adjoint au nom de la ville de Lille et nous partageons votre joie et votre émotion.

Nous sommes surtout heureux de vous voir au milieu de nous en bonne santé ; car dans le cours de votre longue carrière vous avez subi de dures épreuves que, bien souvent, abattent les plus robustes constitutions, et nous savons, pour nous avons, avec connaissance de cause, apprécier les fonctions souvent pénibles que vous avez accomplies par tous les temps, en toutes saisons, en combattant de nombreux incendies.

Par les récompenses que vous avez obtenues du Gouvernement et de deux compagnies d'assurances, nous avons la preuve éclatante que vous n'êtes pas des derniers à accomplir voire ce pour faire votre devoir.

Les incendies qui se trouvent sur les cartouches qui garnissent notre salle, démontrent que pendant votre service actif, vous avez eu à combattre de grands sinistres, et quand on se rappelle les moyens d'extinction rudimentaires dont on disposait, il y a 30, 40 et même 50 ans, on est frappé de la somme d'énergie qu'il fallait déployer : c'est époque.

Aujourd'hui, les temps sont bien changés et si le dévouement dont nous voyons nos camarades faire preuve dans maintes occasions est resté aussi vivace qu'autrefois, le service du sapeur-pompier s'est grandement amélioré.

Nous avons maintenant des fourgons attelés, des pompes à vapeur, des grandes échelles, le téléphone, qui donne des avertissements rapides, a permis la prompte arrivée de secours.

Mais tous ces perfectionnements ne se sont pas faits sans obstacles : vous avez eu à vaincre des difficultés que les commandants qui se sont succédés ont éprouvées pour obtenir des améliorations imposées par le progrès, et nous savons quelle patience, quelles démarches, quel dévouement ont dû faire preuve les officiers qui ont obtenu ce résultat.

Mon cher lieutenant, c'est un grand bonheur pour nous de voir notre vieux camarade, le plus ancien sapeur-pompier de France, plein de vie et de santé, droit comme un jeune, grâce à votre robuste constitution. Aussi, faisons-nous des vœux pour que cet état continue à être brillant. En vous souhaitant santé, bonheur et longue vie, nous comptons vous voir encore longtemps parmi nous.

La soirée a été terminée par un fort beau concert portant un programme d'excellents artistes, MM. Potier, Dupréz, Portebois, Gillin, Landre, Reuse, Fondeur, Noé, Estracia, Arth et Ch. Courouble.

M. Dupréz, qui tenait le piano, s'est acquitté en artiste de la tâche ingrate d'accompagnateur.

Les « Jack's Original's » (MM. Paul Chrétien et Félix Heulle), clowns musiciens excentriques, ont aussi fort bien diverti l'assistance.

Nous devons une mention spéciale à MM. Arthur Courouble, Estracia et Berteau, des *Sans-Souci*, ce dernier ayant bien voulu renoncer au pied levé M. Charles Courouble, empêché par dernier moment.

Il était bien, bien tard quand a sonné le couvre-feu.

Casseurs de vitres

Deux individus montaient, dimanche soir, vers onze heures et demie, à l'*Heurtebise* sur le cor 11 qui se dénoyaient vers Lille. Le conducteur exigea le paiement des tickets, les deux individus qui se nomment Eusèbe Constantin, 36 ans, peintre, rue Saint-Quentin, et Joseph Braque, 39 ans, journalier, rue de la plaine, refusèrent d'obtempérer à cette demande bousculèrent et frappèrent le conducteur qui voulait les faire descendre du tramway. Ils cassèrent même leurs grandes glaces, puis, lorsqu'ils virent le conducteur réclamer l'aide du garde-champêtre de Loos, ils prirent la fuite.

En passant sous la porte de Béthune, le cocher reconnut les deux casseurs de vitre et, à l'aide des soldats de garde à la porte de Béthune, il parvint à mettre les deux forcenés en état d'arrestation.

Ils ont été enfermés dans le violon du 8e arrondissement.

Coup de couteau

A la suite d'une querelle survenue pour un rendez-vous, la fille Lidvine Julin, 20 ans, qui habite avec le nommé Lhoise Ernest, 27 ans, au faubourg des Postes, rue Bombecke, a frappé ce dernier, hier soir, vers 8 heures 1/2, d'un coup de couteau au bras droit.

Le garde-champêtre requis a arrêté la femme et l'a conduite à la permanence ainsi que le blessé qui a reçu les soins d'un médecin.

La femme et l'amant ont été interrogés successivement par M. Barbier, commissaire de permanence qui, devant les réponses contradictoires des intéressés a remis au lendemain la continuation de son enquête, afin de pouvoir entendre les témoins.

La blessure reçue par Lhoise est tout-à-fait superficielle.

La fille Lidvin a été déposée à la chambre de sûreté.

UNE MÈRE INDIGNE

Les habitants du populeux quartier de Moulins-Lille sont, depuis hier, sous le coup d'une vive émotion provoquée par la conduite odieuse d'une mère de famille, par faute de soins, a fait mourir un de ses enfants âgé de vingt mois. Voici les faits dans leur cruelle vérité.

Le ménage Nicolas-Tune

Rue d'Arras, *cour Gisclon n° 12*, habite depuis un certain temps le ménage Nicolas Tune, composé du mari, ouvrier d'une conduite exemplaire qui travaille au Gaz de Wazemmes, de sa femme, née Hélène Charlotte et de trois enfants, âgés respectivement de huit ans, trois ans et vingt mois.

L'aisance régnait dans le ménage si la femme ne Tune, dont les mœurs laissaient les voisins à ne se livrait à la triste passion de l'ivrognerie et ne dissipait dans les cabarets l'argent péniblement gagné par son mari ; on la voyait souvent mentionné dans les rues.

Des disputes éclataient fréquemment pour ce motif entre les deux époux et fatiguée d'une existence aussi misérable, M. Tune avait, il y a quelque temps, demandé la séparation de corps.

Mardi dernier, à la suite de libations plus copieuses que les précédentes, la femme Tune quitte dans la soirée le domicile conjugal, portant dans ses bras le jeune Léon et s'en alla mendier de porte en porte pour se procurer quelque argent, destiné à satisfaire sa honteuse passion. Pendant les jours qui suivirent, elle se livra à des excès effrénés et dimanche, vers 2 heures du matin, elle rentra complètement ivre au domicile. Son mari était couché, ce fut la petite fille qui lui ouvrit la porte.

Sans mot dire, la femme Tune déposa son jeune enfant dans le berceau, puis repartit aussitôt.

M. Tune, s'étant réveillé, descendit à son tour et quelle ne fut pas son désespoir en constatant que le jeune Léon ne donnait plus signe de vie. Il appela aussitôt des voisins qui s'empressèrent de ranimer le pauvre mioche, mais tous les efforts furent inutiles. Le cadavre encore chaud permettait de supposer que la mort devait remonter à très peu de temps.

Fou de douleur, M. Tune se rendit alors au bureau de M. Cordier, commissaire de police du 2e arrondissement et le mit au courant du drame qui s'était passé. Le magistrat commença aussitôt une enquête après avoir averti M. le Procureur de la République.

On recherche immédiatement la femme Tune, mais inutilement. Néanmoins, on espère qu'elle ne tardera pas à tomber dans les malas de la justice.

L'autopsie du petit Léon aura sans doute lieu aujourd'hui matin à la Faculté par M. le docteur Castiaux, médecin légiste.

Ajoutons que la femme Tune avait placé ses enfants à la crèche de la rue Ménelon sauf le petit Léon atteint depuis une quinzaine de jours d'une fluxion faciale.

On croit que le décès a été occasionné par le froid.

Accident

Hier vers midi, M. Dekimpe, François, 34 ans, charretier, rue d'Arras, 104, a eu les orteils du pied droit légèrement blessés par la roue de son chariot chargé d'un générateur.

Tentative de suicide

Par mesures prises, Mme Hariltoz, ménagère, 4, rue Brasseur, a essayé de se pendre dans son logement, dimanche. Une voisine est arrivée qui a pu couper la corde avant la complète asphyxie de Mme Hariltoz.

Un médecin, appelé, a fait mettre la désespérée en observation à l'hôpital Saint-Sauveur.

LE NORD

Saint-André — *A la Croix du Nord.* — Le Cercle républicain de Saint-André a mis le doigt sur une plaie bien sensible en signalant l'attention sur ce qui se passe dans les écoles congréganistes ; je n'en veux pour preuve que l'aimable réponse de la *Croix du Nord*.

Le correspondant de ce journal, d'un air indigné, cela ne à tous les échos que la loi est respectée et n'hésite pas à affirmer qu'elle l'a toujours été.

Il annonce que l'appel est fait chaque jour, mais il oublie de dire depuis quelle date (depuis qu'on sait l'école surveillée, on prend ses précautions, c'est agir avec prudence), mais on disant que cela avait toujours été fait, il s'est trompé ou on l'a trompé.

Il y a des gens qui ont la mémoire bien courte et pour laquelle un mécanicien collé peut faire l'absolution et des indulgences en plus quand on le fait pour la bonne cause).

« Si nous sommes bien informés, dit la *Croix* les déclarations du père de famille ont été retrecves en plaine rue et non au sein du cercle. On a cet basé sur un simple rapporteur pour enlourcher le cheval de bataille anticléricale. »

Erreur, mon bon, le père de famille, membre du cercle a été mis en demeure d'expliquer sa conduite ; il a été convoqué et a comparu devant la commission du cercle qui n'avait pas accepté ses semblants d'explication lui a donné un délai pour retirer ses enfants de l'école des sœurs ou pour se voir exclu du cercle.

Quand on est si bien renseigné en n'accuse pas les autres de parler à la légère.

Tous les dans ne sont pas au même ratelier, il en reste quelques-uns à la *Croix*.

Oui, bonne *Croix*, les écoles congréganistes ont la sympathie des populations.

On le constate cette sympathie, elle ressemble à celle de condamné à mort pour le guillotine.

On les connaît ceux qui la rage au cœur mettent leurs enfants chez les sœurs, parce que les nécessités de la vie les forcent à courber l'échine devant Sa Majesté l'argent ou alors à mourir de faim.

Le Cercle républicain est dans son rôle en *défendant l'enseignement laïque et il ne faillira* pas à la tâche qu'il s'est imposée. Il combattra les partisans de l'éteignoir, ceux qui ont peur de voir disparaître avec les progrès de l'instruction leur domination basée sur l'ignorance et la superstition.

Il combattra ceux qui, grâce à leur fortune, cherchent à acheter les consciences et à terroriser les habitants et les décestiont.

Chéreng et Tressin. — Une cinquantaine de jeunes gens des associations des anciens élèves des collèges de ces communes ont visité dimanche Saint-Amand-les-Eaux et ses environs sous la direction de leurs instituteurs.

M. Grégoire, directeur de l'établissement thermal leur avait gracieusement permis de visiter les bains. Les explications données par la sympathique M. Grégoire, mettaient à l'aise les Chérengeois qui ont été attentivement écoutés. Excellente journée, agréable et instructive.

DOUAI

Un enfant brûlé à Aniche

Hier, vers dix heures du matin, l'enfant de Mme Cagnion, âgé de 18 mois, a été brûlé sur plusieurs parties du corps par de l'eau bouillante.

Son état n'est pas désespéré.

PAS-DE-CALAIS

SAINT-POL

Le crime de Maizières

Par arrêté préfectoral, M. Robaut, maire d'Averdoingt, arrêté pour complicité dans le crime de Maizières, est suspendu de ses fonctions.

M. Robaut proteste contre l'accusation qui pèse sur lui.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Le plus parfumé des savons de toilette
3 grands prix. — 20 médailles d'or
Valises : Galeries Lilloises.

TRIBUNAUX

Tribunal Civil de Lille

Expropriations pour le chemin de fer de Roubaix à la frontière belge

C'est hier lundi, à dix heures du matin, que s'est réuni pour la première fois, sous la présidence de M. Boullion, juge, le jury chargé de fixer les dommités dues aux propriétaires dépossédés par suite de l'expropriation pour cause d'utilité publique des immeubles dont l'emplacement est nécessaire à la construction de la ligne du chemin de fer de Roubaix-Wattrelos à la frontière belge.

Un premier jury est composé de MM. Lutan, Demoëcam, marquis de Vennevelles, Delemme, Beghin, Bonnel, Peuvion, Masure, Ramar, Stiar, Delecuse et Demerseman pour les affaires concernant la commune de Roubaix qui fait défaut, affaires dont lesquelles il n'y a pas lieu à récusation.

On prend à la commune de Roubaix quatre parcelles de chemin pour lesquelles on offre 1 fr. Le jury a qu'à constater ces offres. Pour deux autres parcelles, il n'y a lieu qu'à la fixation d'une indemnité éventuelle de 1 fr. également.

Le second jury est composé de MM. Démarsenat, marquis de Vanneselles, Delemme, Beghin, Bonnel, Peuvion, Masure, Ramar, Saiar, Delecluse, Demouveaux et Wauchal.

M. Satar est président du jury.

Mr Tiers et alors le parquet pour exposer la première affaire. Mais il demande au préalable que le jury se transporte sur les lieux pour visiter les immeubles. C'est ce qui est décidé d'un commun accord.

La suite des opérations est donc renvoyée à *mardi*.

Programmes des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome). — Bureau 7 h. 1/2, rideau 8 h. — Jeudi 11 mars, soirée de gala. — Clôture de la saison d'hiver. — Au bénéfice de Mme Kerica, M. Carroul, M. Maes et de Messieurs et Dames des chœurs.

Grand opéra en 5 actes et six tableaux. — Poème de Victorien Sardou et Louis Gallet. — Musique de E. Pelletan.

Chœurs et orchestre complet sous la direction de M. de la Fuente. Entrées de faveur rigoureusement suspendues.

Prix des places ordinaires. — Bureau de location pour toutes les places chez M. Julie Hertogh, rue de la Pelaine.

Grand-Théâtre de Roubaix — Le jeudi 18 mars, la tournée Ch. Ramel, donnera le *Petit Lord*.

PETITE CORRESPONDANCE

D. A. à Lille. — Pas encore condamné. Nous confirmons ensuite du débuts. — *E. O.* : Oui, mais nous vous prions de ne pas le contacter une étrangère adresse au général commandant la subdivision.

Le Facteur.

Etat-Civil de Roubaix

Du 8 mars

Mariages. — Entre : Emile Prouvost, [illegible], 20 ans, rue Base-Masure, cour Roussel 8, [illegible] Desmarchelier, ophaclouse, 18 ans, rue Cultivat 31 — Achille Demeie, journalier, 27 ans, quai Boulogne 2, et Pharaïde Verzaeke, ménat, 21 ans, rue Vallon 8.

Naissances. — Marie Van Paymbroeck, rue de Naples, cour Hyrrolerick 4 — Georgette Carpentier, rue Gambetta 1 bis — Edmond Dutrel, boulevard d'Italie 2 — Paul Duthoit, rue St-Vincent-de-Paul 17 — Noël Gueguiere, rue du Moulin 5 — Marthe Carlier, boulev. de Strasbourg, maison Gendelier 3 — Joséphine Deyckere, Hôtel-Dieu — Marcel Brocht, rue de Tourcoing, maison Lordier — Célesto Vandoorne, rue Pierre-Legrand 145 — Marie Monsemanne, rue Ma Campagne 136.

Décès. — Julienne Concke, 5 mois, rue Fontenoy, cour Monsen 49 — Anna Pulcon, 63 ans, rue d'Estaing, cour Roussel 1 — Clémence Hertelon, 19 mois, rue Valenciennes, cour Lebrun — Henri Duquesnoy, 48 ans, rue de Brest — Julien Cornil, 74 ans, rue Moulin 111 — Léonard Masco, 63 ans, Hôtel Dieu — Théophile Knockaert, 26 ans, idem — Louis Cambots, 16 ans, rue St-Jean — Juliette Patoulin, 11 *mois, rue Malplaquet 2.*

Etat-Civil de Tourcoing

du 7 mars

Naissances. — Jeanne Mary, rue du Moulin Fontan — Armand Honoré, rue Renaix — Marie Hosez, rue du Marechal Bosse — Marie Degouille, rue Marcaux — Gilbert Stoffel, rue du Moulin — Francois Pouriez, rue de la Cité — Léon Prouvost, impasse de la Lac — Marcel Croonenberg, rue Lavoisier — Lucienne Deschampe, rue de la Cité — Damien Pollet, rue Achille Testelin — Julien Verbergue, rue de Lille.

Décès — Louise Liébart, 54 ans, sans prof., rue du Chêne, Hospitaux — Gustave Coutanceau, 1 an, rue de la Vigne 64 — Jeanne Debonnaert, 13 ans, rue de la Poterie, 525 — Aimée Poulain, 76 ans, rue du Haze 18.

Mariages. — Entre : Pierre Luypaert, 20 ans, mécanicien, et Marguerite Vandenbrouck, 20 ans, sans prof., — Eliaet Devillers, 32 ans, hôtelier, et Léonie Pravot, 31 ans, sans profession.

Etat-civil de Mouvaux

Du 20 février au 6 mars

Naissances. — Germaine Leclercq, La Placette — Alfred Verspeyre, La Motte — Maurice Bignalet, La Placette — Albert Demeulemeester, La Croix Bouillette — Gustave Wattelle, Les Bonnets.

Mariage. — Entre : Augustin Delattre, dessinateur, et Maria Verbrugge, sans profession.

Décès — Jules Dancre, 5 ans 1 mois, La Place, et Adrienne Deroo, 11 mois 29 jours, Les Bonnets.

FINANCES

Paris, le 8 mars 1897.

On a tollement balsé depuis huit jours que malgré le refus de la Grèce de se conformer à la lettre exacte de l'ultimatum des puissances, les cours se relèvent sensiblement.

Le 3 0/0 reprend à 103.53.

Le 3 1/2 0/0, à 105.70.

Le Serbe 4 0/0 unifié s'améliore également, à 61.50.

Dans le groupe des Sociétés de Crédit :

Le Crédit Foncier cote 690.

Le Comptoir National d'Escompte s'échange à 560.

Le Crédit Lyonnais, à 750.

La Société Générale vaut 512. Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale du 27 mars de fixer le solde du dividende à distribuer pour l'exercice 1896 à 6.25 par action, ce qui, avec la somme de 6.25 distribuée le 1er octobre dernier, portera le dividende total de l'exercice 1896 à 12.50.

Demandes suivies sur les Délégations Electricité et Force en raison de leur caractère de valeur municipale.

Les obligations Compagnie Générale des Allumettes continuent à retirer l'attention de l'épargne.

Chemins Français en reprise.

BOURSE DE LILLE

Du 8 mars 1897

Empruntes (rentes et départements)

Département du Nord. Bons 1892, 508 — Département du Nord 3 0/0, 1886, 1000, 107.50, 107.50 — Dunkerque 1876, 123 — Lille 1869 (obl. 500), 123.

Forges et Hauts-Fourneaux

Denain et Anzin (a. 500 t. p.) p., 499 50 — 500.

Charbonnages (actions)

Albi (a. 500 t. p.) p., 1125. — Blanzy, 1820 — Bully-Grenay, p., 2351. — Courrières p., 1600. — Marles, 30 0/0 10 — Meurchin (a. 100 t. p.) p., 1115. — Ostricourt, 365.

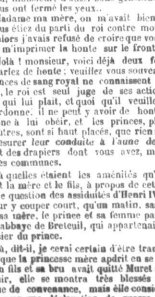

DÉPURATIF du Dr JACKSON
VICES du SANG, DARTRES, ULCÈRES, PLAIES, ECZEMAS, RHUMATISMES.
Ce remède ne fatigue pas l'estomac, agit rapidement, se prend sans régime et guérit pour toujours, comme l'attestent les personnes qui l'ont employé. Prix du Flacon 6f.
LA POMMADE JACKSON
guérit les Eczémas, Dartres, Démangeaisons, Ulcères, Varices, Eczémas qui ont resisté à toutes les autres Pommades. — PRIX : 2 fr. 50.
Dépôts : Comptoir pharmacien, Roubaix. Bruneau, pharmacien, Tourcoing.

BOURSE DE BRUXELLES

Du 8 mars 1897

Belge 3	o.	1	104 90	Brux.	lib.	1886	499 50
—		2	104 90	Bon	libéré	1886	
—	str.	III	101 45	Ostende à prime			30 —
—		3	99 75	—	—		6671 3 —
—		2 1/2	99 75	—	—		1885 3 —
Annuités.		3	99 85	Tournai 1874			3 —
—		4	1 —	—		1886	3 —
—		4 1/2	1 —	Gand 1880			3 —
Cr. com.	4	1/2	1 —	—		1882	3 —
—		4	114 —	—		1895	2 94 50
—				Liège 1853 2 1/2			100 —
—	3 p. c.	1861	130 —	—		1868	3 106 25
—	3 p. c.	1868	108 50	—		1874	3 107 25
Anvers 1887 lib.			108 25	—		1879	3 107 25
Anvers a. libér.		—	—	—		1880	3 4/2 102 40

FAITS SURPRENANTS CONSTATÉS

dans la commune de Cursan (Gironde)

Nous lisons dans la *Petite Gironde* :

Cursan est une petite commune du département de la Gironde, où M. Sterquel remplit les fonctions de secrétaire de la mairie, en même temps que d'instituteur. Dur métier entre tous, mais admirablement par le dévouement et l'abnégation avec lesquels le corps des instituteurs tout entier le professe.

Il est un cas unique où ce dévouement peut faiblir, c'est lorsque la maladie vient se mettre en travers et qu'elle terrasse soit le mari, soit la femme, car il faut bien le dire, lorsque l'instituteur est secondé par une ménagère vaillante et d'une santé à toute épreuve, sa tâche devient plus douce, son labeur plus facile.

Mais lorsque, à côté des soins de chaque instant qu'il doit prodiguer sans relâche à cette bande de futurs citoyens, il lui faut encore venir en aide à une femme épuisée par la maladie et s'occuper des détails du ménage, il faut être d'une trempe spéciale pour ne pas faiblir.

Tel est le cas de M. Sterquel. Sa femme, pendant dix longues années, n'a cessé de souffrir : névralgies atroces et presque perpétuelles ; douleurs d'estomac supprimant tout appétit et occasionnant des digestions difficiles et pénibles, tout cela naturellement affaiblissant sensiblement progressif et d'autant plus inquiétant qu'il se produisait en avantage, telle était la situation, lorsqu'on conseilla à

Mme Sterquel, l'emploi des Pilules Pink pour Personnes Pâles du Dr Williams. J'ai eu la confirmation par la lettre qu'il avait envoyée aux propagateurs des Pilules Pink. « Ma femme vient d'être guérie de sa sciatique », écrit M. Sterquel dans un style aussi laconique qu'expressif, « après avoir pris quatre boîtes de Pilules Pink ; aucun remède n'a rien fait pour soulager. Mes remerciements, Je vous autorise à publier ma lettre. » Ajouter un seul mot serait affaiblir une pareille attestation. Ceux qui feront usage des Pilules Pink obtiendront les meilleurs résultats. Elles ne sont pas seulement efficaces pour la paralysie, ataxie locomotrice, rhumatisme, sciatique, névralgie, chorée de Saint-Guy, maux de tête, névroses, scrofule, etc. Elles sont un régénérateur du sang et un tonique des nerfs. Elles rétablissent les couleurs aux teints pâles, agissent dans toutes les phases d'affaiblissement chez la femme et produisent sur les hommes une action efficace contre toutes les maladies causées par le surmenage physique et mental et par les excès. En vente chez tous les pharmaciens, mais en peut se les procurer au dépôt principal, MM. Gablin et Cie (ph. de 1re classe), 3, cité Trévise, Paris, à 3 fr. 50 la boîte ou 17 fr. 50 par 6 boîtes. franco, contre mandat-poste.

AGRICULTURE & COMMERCE

Marchés de Lille du 8 mars

Cuite terfet (cote officiel), 24 [illegible] — 88e (cote comm.), 88 25 à [illegible]

SUCRES. — Sucre crasé (cote offic.), 99 50 à [illegible] — Sucre pain : [illegible] 98 0/0.

BETTERAVE disponible, [illegible]

LE HAVRE, le 8 mars 1897

	Cotons	Latines	Sp. Nat	Cafés
	Livrés			
Mars 1897	[illegible]	—	117.—	54 25
Avril	45.02	—	117.50	58.50
Mai	44.75	—	118.—	56.—
Juin	44.75	—	118.50	56.—
Juillet	44.75	—	118.75	56.—
Août	45.—	—	119.—	59.50
Septembre	45.14	—	119.—	59.50
Octobre	45.50	—	120.—	59.50
Novembre	45.50	—	120.—	59.50
Décembre	45.—	—	120.—	59.—
Janvier 1898	45.12	—	120.—	59.—
Février	[illegible]	—	120.—	59.—
Tendances	Calme	—	Calme	Calme

VENTES. — Cotons : 1 balle. — Latines : 200 balles. — Poivres, 0.0 sacs — Cafés 20 boucaus, 7 608 — Cacao, [illegible] sacs.

Cotons : Low Middling — 43 20.

Marchés de Paris

Du 8 mars 1897

FARINES : 12 marques — Tendance soutenue

	Cours	Clôture		Cours	Clôture
Mars	55.50	44.95	4 de Mars	16.75	15.50
Avril	55.50	45.50	4 de Mai	16.75	15.50

MARQUE CORSEUL (Clôture : 54 —

ELES. — Tendance calme

Mars	31.50	31.25	4 de Mars	32.10	31.75
Avril	31.50	31.50	4 de Mai	32.75	32.25

SUCRE. — Tendance calme			
Mars	32.50	4 de Mars	32.50
Avril	32.75	4 de Mai	32.75

AVOINE. — Tendance baisse			
Mars	15.50	4 de Mars	15.50
Avril	15.50	4 de Mai	15.50

SEGLE DE 12[illegible]. — Tendance calme			
Mars	32.—	4 de Mars	32.—
Avril	32.25	4 derniers	31.50

HUILE DE COLZA. — Tendance ferme			
Mars	33.—	4 de Mai	34.—
Avril	33.50	4 derniers	34.50

SUCRES BLANCS — Tendance calme			
	Cours.	Clôture.	
Mars	32.25	32.25	32.25
Mars-Avril	32.50	32.50	32.25
4 de Mai	32.—	32.12	32.25
4 d'Octobre	31.—	31.—	32.25
ROUX 88	31.75		31.75
RAFFINAGE	32.—		32.—

ALCOOLS. — Tendance calme			
	Pr. clôt.	Ouvert	Clôture.
Mars	32.—	32.—	32.—
Mars-Avril	33.25	33.25	33.25
Echanté	32.—	32.—	32.—
4 derniers	33.50	33.75	33.50

DISPONIBLE (cote officielle) 32.75.

Marché aux bestiaux de la Villette

Livraisons	TYPE 1 gnal. à fabr. Cotés prec.	TYPE 1 gnal. à fabr. Cotés jour.	TYPE 2 gnal. cour. Cotés prec.	TYPE 2 gnal. cour. Cotés jour.	Poids d'A. Type moy.	Poids d'A. Type extra.
Mars	3 95	3 85			1.00	1.10
Mars nouv.						
Avril	3 90	3 95			1 42	1.50
Mai	3 90	3 90			1 42	1.50
Juin	3 90	3 90			1 42	1.50
Juillet	3 90	3 90			1 42	1.50
Août	3 90	3 90			1 42	1.50
Septembre	3 90	3 90			1 42	1.50
Octobre	3 90	3 925			1 42	1.50
Novembre	3 875	3 875			1 42	1.50
Décembre	3 875	3 875			1 42	1.50
Janvier	3 875	3 875			1 42	1.50
Février	[illegible]	[illegible]			1 42	1.50

Tendance : Soutenue.

DETAIL DES VENTES

	Type unique	
Avril	5.000	à 3.90
Mai	15.000	à 3.90
Septembre	10.000	à 3.90
Octobre	10.000	à 3.90
	40.000 k.	

BOURSE DE PARIS

3 0/0	cpt.	103.65	Russe 1892-1894
3 0/0	ann.	103.50	» 4 0/0 1889
3 0/0	am. cpt.	101.70	» 4 0/0 1890
3	terme	103.75	» cons. 4 0/0
3 1/2	1894 cpt.	105.70	» 4 0/0 1893
	ann.	105.50	» 3 0/0 1891
Banq. de France		3830 —	» 4 0/0 1893
Banq. de Paris		790 —	» 3 1/2 1894
Comp. d'Escom.		460 —	V. Paris 1855-59
Crédit Foncier		685 —	» 1865
Banq. de Paris		790 —	» 1869
Crédit Lyonnais		749 —	» 1871
Crédit Mobilier		[illegible] —	V. Paris 71 1/4
Société Générale		512 —	» 1875
Est		1000 —	» 1876
Paris-L.-Medit.		1053 —	» 3 0/0
Midi		1281 —	» 1/4 1884
Nord		1620 —	» 1892
Orléans		1673 —	» 1/4 1892
Ouest		1182 —	Ville Marseille
Rat Algérien		600 —	Ville Bordeaux
Rat Espagnol		1115 —	Ville Lille 1868
Transatlantique		252 —	» 1880
Suez		2184 —	» 1891
Omnibus Paris		1395 —	Ville de Lyon
Dynamite		436 —	Roubaix-Tourc.
Lyonnaise 3 1/2		1[illegible] —	Foncières 1879
Autriche 4 0/0		104.50	» 1882
Hongrois 4 0/0		102.75	» 3 0/0 1885
Espag. ext. (ex.)		72.50	» 5 0/0 1885
Portugais		25 —	» 1895
Italien 5 0/0		86.40	Communal 1879
Turc Serie D.		17.20	» Int. rétait
Banq. Autriche		707 —	» 1880
Banq. Ottomane		596 —	» 1891
Nord d'Espagne		36 —	» 1892
Sarragosse		152 —	Banq. hypothéc
Rio-Tinto		840 —	» 3 0/0
Act. Ancienes de France		811 —	Nord 3 0/0 Anc.
Act. Forges et Aciéries du Nord et de l'Est		1070 —	» Nouv.
Act. Entrep. et Mag. Généraux		[illegible] —	Orléans 3 0/0
Obligat. de »		655 —	» nouv.
» Sous Comp.		[illegible] —	Ouest » anc.
Obligat. Forges et Aciéries (Nord et Est)		175 —	» nouv.
» Voitures (Ch. des pneus)		[illegible] —	Est » anc.
» Act. Chargeurs réunis		1400 —	» nouv.
Act. Rubaudis Parisiens		700 —	Ardennes, anc.
			Panama (bons à lots)
			Panama 200 f. p.
			Congo (Lots)

Russe 1892-1894	105 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 4 0/0 1889	102.75	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 4 0/0 1890	102.75	Rio-Tinto	1[illegible] —
» cons. 4 0/0	102.75	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 4 0/0 1893	101.50	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 3 0/0 1891	99 80	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 4 0/0 1893	104.80	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 3 1/2 1894	68.60	Rio-Tinto	1[illegible] —
V. Paris 1855-59	693 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 1865	525 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 1869	484 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 1871	417 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
V. Paris 71 1/4	412.50	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 1875	488 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 1876	385 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 3 0/0 1884	1053 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 1/4 1884	146 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 1892	280 50	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 1/4 1892	280 25	Rio-Tinto	1[illegible] —
Ville Marseille	411 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
Ville Bordeaux	131 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
Ville Lille 1868	122 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 1880	[illegible] —	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 1891	347 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
Ville de Lyon	102 [illegible]	Rio-Tinto	1[illegible] —
Roubaix-Tourc.	[illegible] —	Rio-Tinto	1[illegible] —
Foncières 1879	545 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 1882	360 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 3 0/0 1885	253 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 5 0/0 1885	194 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 1895	483 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
Communal 1879	166 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
» Int. rétait	488 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 1880	497 50	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 1891	494 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 1892	508 50	Rio-Tinto	1[illegible] —
Banq. hypothéc	595 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
» 3 0/0	453 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
Nord 3 0/0 Anc.	481 75	Rio-Tinto	1[illegible] —
» Nouv.	396 —	Rio-Tinto	1[illegible] —
Nord 2.50 /...	258 —	Rio-Tinto	1[illegible]